



Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 janvier 2023

n° 009-23

Objet : *RS - Attribution d'un marché relatif aux travaux d'aménagement du boulevard de Bellevue à Chambéry*

- date de convocation le 20 janvier 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-six janvier dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommatt
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Luc Berthoud à Corine Wolff - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Christophe Richel à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 26 janvier 2023

délibération n° 009-23

objet **RS - Attribution d'un marché relatif aux travaux d'aménagement du boulevard de Bellevue à Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que les objectifs de la convention de partenariat PUR (projet urbain région) entre Grand Chambéry, la Ville de Chambéry, la Région et Cristal Habitat, relative au renouvellement urbain du quartier de Bellevue, sont :

- la requalification des espaces publics et des cheminements piétons,
- le renforcement des équipements et des services,
- le désenclavement vers le centre-ville,
- l'amélioration et la diversification de l'habitat.

Dans le cadre de ce partenariat, l'opérateur Cristal Habitat achève la réhabilitation des logements du Cœur de Cité et la reconstruction de logements sur le tènement des anciens Logécocs, la Ville de Chambéry engage les travaux d'aménagement des espaces publics du Cœur de Cité, et Grand Chambéry doit commencer les travaux de requalification du boulevard de Bellevue aux abords de ce périmètre.

En effet, le boulevard de Bellevue, dans sa configuration actuelle, ne répond pas aux besoins :

- trottoirs ne permettant pas d'assurer des liaisons piétonnes continues, plus ou moins étroites, déformés par endroits, non confortables,
- traversées non sécurisées,
- arrêts de bus non aménagés, non accessibles ; logique de desserte à revoir en fonction des besoins et en recherchant à optimiser le service,
- cycles non sécurisés : pas d'aménagement cyclable, alors que se développe l'usage du vélo électrique, et que cet axe est aussi emprunté par les cyclistes sportifs,
- vitesses parfois excessives sur la voie de circulation, mettant en insécurité les modes doux par endroits.

En lien avec ces éléments de diagnostic, et en lien également avec les travaux de renouvellement engagés sous les maîtrises d'ouvrage de la Ville de Chambéry et de Cristal Habitat, les principaux objectifs visés pour l'aménagement du boulevard de Bellevue sont les suivants :

- assurer des continuités piétonnes sécurisées,
- aménager les arrêts de bus,
- aménager une continuité cyclable dans le sens montant,
- pacifier la circulation des véhicules.

Une étude d'aménagement a porté sur l'ensemble du boulevard de Bellevue. Seule la première section est concernée par le PUR : la section Cœur de Cité, prioritaire notamment du fait de la requalification urbaine. C'est cette section qui fait l'objet du présent marché de travaux.

Pour cette opération de travaux, la consultation des entreprises s'est déroulée selon une procédure adaptée avec un lot unique (VRD) pour l'ensemble des travaux. La date de remise des offres a été fixée au 16 décembre 2022.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation du marché :

- prix des prestations : 40 %,
- valeur technique : 40 %,
- performance en matière de protection de l'environnement : 10 %,
- délai de réalisation/phasage : 10 %.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à l'offre du groupement Guintoli/Siorat/EHTP pour un montant de 867 341,67 € HT.

Il est rappelé la participation financière de la Région au coût de l'opération pour un montant de 615 000 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 167-018 C du Conseil communautaire du 27 septembre 2018 relative à la convention de partenariat du projet de renouvellement urbain du quartier de Bellevue,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution, le règlement et la résiliation des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 18 janvier 2023,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue le marché de travaux pour l'aménagement du boulevard de Bellevue à Chambéry au groupement d'entreprises Guintoli/Siorat/EHTP, pour un montant total de 867 341,67 € HT,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **009-23**

Objet de l'acte : RS - Attribution d'un marché relatif aux travaux d'aménagement du boulevard de Bellevue à Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 31 janvier 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230131-lmc1H28820H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28820H1

Date de transmission en Préfecture : 31 janvier 2023

Date de réception en Préfecture : 31 janvier 2023

Publication sur le site internet: mercredi 01 février 2023